



# **BULLETIN d'INFORMATION MUNICIPAL**

## **de la Commune d'UGNY LE GAY n° 12**

Responsable de la rédaction Jean-Paul GOYHENECHÉ

Imprimé par nos soins

**Mercredi 17 Septembre 1997**

*Vive les Mariés !!!*



*Florence HUBERT et Laurent BELMAIN  
se sont mariés le 14 Juin 1997...*



*Stéphanie THEVENIN et Hervé BERQUEZ  
se sont mariés le 28 Juin 1997...*



*Patricia QUENTIN et Guy BISIAUX se sont mariés  
le 2 Août 1997 à BRUAY EN ARTOIS... Nous avons  
fêté leur union le 15 Août 1997 à Ugny...*

# Editorial

## MAUVAISE POLICE... BON VOISINAGE...

Le Maire est officier de police judiciaire et responsable de l'ordre dans sa commune...

Voilà ce que dit la loi...

Ce que la loi ne dit pas, c'est la façon concrète d'appliquer cette compétence au sein d'une communauté de 150 habitants, sans déroger à la sacro-sainte règle de l'égalité républicaine.

Certains d'entre nous, et non les moins nombreux, voudraient faire jouer à leur maire le rôle du shérif "style far-west", l'étoile sur la poitrine, les colts à la ceinture, faire feu de tout bois et sur tout ce qui bouge... Mais le Maire est-il bien dans son rôle lorsqu'il prend parti dans des querelles dont il ne connaît ni les tenants, ni les aboutissants, et de surcroît lorsque ce sont des querelles de voisinage?

C'est faire preuve de mauvaise police que d'aller interférer dans toutes les situations conflictuelles en prenant parti pour les uns ou pour les autres sans se soucier de l'équité et d'une façon arbitraire!

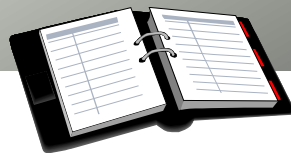
C'est faire preuve de bon voisinage que d'essayer de résoudre les problèmes dans le calme et la pondération en s'écoulant, et non en s'invectivant!

Il y a, dans la plupart des situations où l'on demande au Maire d'intervenir de vieux fonds de querelles ancestrales qui nuisent à l'objectivité des belligérants. De mauvaise foi aussi, chacun arrangeant la vérité à sa manière, rendant l'arbitrage très aléatoire.

Il n'est pas dans l'intention du maire de se défilier vis-à-vis de ses responsabilités. Mais il ne veut pas non plus être le jouet des luttes intestines et des partis pris locaux. C'est à lui et à lui seul que revient le droit et le devoir de fixer les règles du jeu.

Aussi, lorsque vous aurez à subir les nuisances d'un de vos voisins, vous prendrez au préalable le soin d'en discuter avec lui et de rechercher un accord avant toute démarche officielle. Et si à cause d'une de ses vieilles rancunes imbéciles qui datent du fond des âges, vous ne vous parlez plus depuis plusieurs générations, vous éviterez d'envoyer votre Maire "au charbon" pour se charger de "la basse besogne".

Jean-Paul Gouhénèche,



## agenda



### VENDREDI 19 SEPTEMBRE CONSEIL MUNICIPAL

#### Ordre du jour:

- \_Vote du Budget supplémentaire.
- \_Reclassement des voies communales.
- \_Nouveau cimetière.
- \_révision du contrat d'enlèvement des ordures ménagères.
- \_Règlement de location de "l'ancienne salle de classe".

### DIMANCHE 21 SEPTEMBRE BALL-TRAP DU COMITE DES FÊTES

de 10 heures à 18 heures...

15 Francs la série.

De nombreuses coupes et de nombreux lots récompenseront les meilleurs tireurs!

### SAMEDI 9 OCTOBRE APRES MIDI RECREATIVE

DE 15 HEURES À ...

Tous les habitants sont invités à participer à des jeux d'intérieur, échecs, lotos, crapette, tarots, dégustant une bonne gaufre et un verre de cidre "boucher"!

### RAPPEL DES HORAIRES DES PERMANENCES EN MAIRIE:

#### SECRÉTAIRE DE MAIRIE:

Le Mardi de 9 heures à Midi.

Le Vendredi de 15 heures à 19 heures.

#### MAIRE:

\_Le Mardi de 18 heures à 19 heures.

\_Le Mercredi de 18 heures à 19 heures.

\_Le Jeudi de 18 heures à 19 heures.



# les comptes de la commune...

## Compte administratif 1996

| <b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b> |                                                      |                     |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Chpts</b>                      | <b>Désignations</b>                                  | <b>BP 1996</b>      |
| 60                                | Denrées et fournitures                               | 9 100,00 F          |
| 61                                | Frais de personnel                                   | 157 300,00 F        |
| 62                                | Impôts et taxes                                      | 150,00 F            |
| 63                                | Travaux et services extérieurs                       | 85 230,00 F         |
| 64                                | Participations et contingents                        | 55 400,00 F         |
| 65                                | Allocations, subventions                             | 27 971,00 F         |
| 66                                | Frais Gestion & Transport                            | 65 500,00 F         |
| 67                                | Frais financiers                                     | 1 444,00 F          |
|                                   | <b>Total</b>                                         | <b>402 095,00 F</b> |
| 831                               | Prélèvement pour dépenses d'investissement           | 129 182,26 F        |
|                                   | <b>Total</b>                                         | <b>531 277,26 F</b> |
| <b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b> |                                                      |                     |
| <b>Chpts</b>                      | <b>Désignations</b>                                  |                     |
| 71                                | Produits domaniaux                                   | 3 500,00 F          |
| 73                                | Participation Etat Salaires CES                      | 74 664,00 F         |
| <b>74</b>                         | <b>Dotations de Fonctionnement</b>                   |                     |
| 740                               | Dotation Forfaitaire                                 | 152 413,00 F        |
| 74101                             | Dotation solidarité Rurale                           | 4 500,00 F          |
| 747                               | Dotation Elu Local                                   | 12 612,26 F         |
|                                   | <b>Total</b>                                         | <b>169 525,26 F</b> |
| <b>75</b>                         | <b>Impôts indirects</b>                              |                     |
| 75                                | Impôts indirects (Permis de chasse)                  | 600,00 F            |
| 751                               | Taxe additionnelle Droits de Mutation                | 15 000,00 F         |
| <b>76</b>                         | <b>Impôts directs autres que contributions</b>       |                     |
| 76                                | Impôts Directs (Forçétaires sur les Pylones)         | 64 801,00 F         |
| <b>77</b>                         | <b>Contributions Directes</b>                        |                     |
| 777                               | Impositions Directes                                 | 169 687,00 F        |
| 77840                             | FNPF (Fonds National de Péréquation)                 | 18 000,00 F         |
| 77910                             | Dotation de compensation & subventions sur TFB &TFNB | 1 800,00 F          |
| 77920                             | Dotation de compensation sur TP                      | 700,00 F            |
| 77940                             | Dotation de compensation sur TH                      | 13 000,00 F         |
|                                   | <b>Total</b>                                         | <b>203 187,00 F</b> |
| 820                               | Excédent de fonctionnement reporté                   | 0,00 F              |
|                                   | <b>Total</b>                                         | <b>531 277,26 F</b> |

## réunion avec les agriculteurs du 13 juin 1997...

Le maire remercie en préambule les personnes présentes qui ont bien voulu prendre un peu de leur temps pour se pencher sur les problèmes de la commune liés aux activités agricoles.

Pour entrer dans le vif du sujet, le Maire aborde la première question fixée à l'ordre du jour, la propreté des rues du village.

Compte tenu du fait que la question a été débattue devant le Conseil Municipal et qu'un certain nombre de réclamations ont été faites par des administrés, le maire propose aux agriculteurs d'émettre leur point de vue sur ce sujet et d'essayer d'apporter des solutions.

Les agriculteurs invoquent encore une fois l'impossibilité pour eux d'éviter les salissures de la chaussée compte tenu des contraintes de leurs activités: "... On ne peut pas mettre des paniers au c.. des vaches pour éviter qu'elles crottent sur la route... Les installations doivent être nettoyées régulièrement et à une date fixe qui ne peut être choisie en fonction des conditions météorologiques. Qu'il pleuve ou qu'il neige, le fumier doit être ramassé!"...

MM Vincent affirment avoir pris des mesures afin que soient atténués les effets néfastes du déplacement des fumiers sur les voies communales. Ils ont installé un stockage de ces déchets à proximité des installations de leur exploitation et ils transportent ces déchets lorsque les conditions climatiques sont favorables.

Ils font remarquer au Maire qu'ils se sentent directement visés par les reproches qui sont faits par le Conseil Municipal au sujet de l'état de propreté des routes, et que la Maire, s'il continuait à vouloir gérer tous les problèmes de voisinage de sa commune, se retrouverait "sur les genoux" à la fin de son mandat...

Le Maire rétorque alors qu'il est de sa responsabilité de régler les problèmes de police municipale, qu'il ne se permettait pas de donner des leçons aux agriculteurs pour gérer leur exploitation, et qu'il était assez grand pour juger de quelle façon il fallait qu'il tienne son rôle d'élu local. Cette intervention ne réglait en aucun cas le problème dont ils étaient rendus responsables par certains administrés: l'état des rues du village.

MM Vincent faisaient alors subtilement remarquer qu'en matière d'administrés, aucun n'avait pris la peine de venir dire de vive voix ce qu'ils avaient à reprocher aux agriculteurs, alors qu'ils y avaient été invités par le Maire dans son Bulletin Municipal n°11.

Ils font également remarquer qu'en matière de déchets rejetés sur les voies communales, ils ne sont pas les seuls (les agriculteurs) à en déverser sur la voie publique. En effet, sur le chemin de "l'étang d'amour", des particuliers rejettent leurs eaux usées sur le chemin, occasionnant en période de gel des plaques de verglas très importants.

Ils ne voudraient pas que le Conseil Municipal fasse "deux poids, deux mesures", et que tous les pollueurs soient tous logés à la même enseigne.

Ils ne veulent en aucune manière tomber dans l'engrenage du nettoyage systématique des rues, car ils pressentent que cette attitude serait suicidaire pour eux. Dès que le moindre brin de fumier ou la plus petite motte de terre sera déversée sur la route, il serait exigé d'eux qu'ils se précipitent sur leur balai pour nettoyer les rues. Ils affirment donc ne rien changer à leur façon de faire et répondent aux sollicitations du Maire par une fin de non recevoir!

Celui-ci prend acte de cette prise de position. Il déclare qu'il prendra lui-même ses responsabilités et présente aux agriculteurs les règles du jeu qu'il est supposé instaurer:

...le profil bas... il se plie aux exigences des agriculteurs et la Municipalité prend en charge le nettoyage des rues sur son budget.

Certaines propositions faites au cours de la soirée vont d'ailleurs dans ce sens: nettoyage des rues par les employés

...le profil haut.. Le Maire reçoit toutes les réclamations de la population. Il fait déposer chaque réclamant en lui faisant signer une déposition où sont clairement indiqués le nom du réclamant et le nom ou les noms des agriculteurs incriminés. Il dresse un procès verbal. sur les lieux, et prend toute mesure nécessaire pour faire remettre les lieux dans l'état initial.

Entre ces deux attitudes extrêmes il y a bien sûr celle de la "commune mesure", qui serait de demander aux agriculteurs un signe de bonne volonté pour réduire les effets néfastes de leur activité et de les aider dans les travaux de nettoyage. C'est certainement cette attitude qui serait la plus sage, mais sera-t-elle au goût de tout le monde?...

Le deuxième point abordé était les solutions que l'on pouvait apporter en matière de police des eaux...

Suite à la réclamation d'un exploitant agricole envers un des ses collègues pour qu'il fasse curer le ruisseau passant dans une de ses pâtures, le Maire avait examiné la situation avec Mr Nantier responsable de la police des eaux à la DDAF... Celui-ci avait alors estimé que dans cette affaire, le réclameur était aussi responsable que l'incriminé. En effet, en allant se rendre compte sur les lieux, le fonctionnaire de la Préfecture a décelé plus de vingt infractions à la réglementation sur la police des eaux en amont et en aval de la pâture concernée.

Le problème de l'entretien des fossés et des ruisseaux est donc un problème général qu'il faut traiter globalement. Les propriétaires riverains sont seuls responsables de cet entretien et qu'au regard de la loi, ils se doivent d'entretenir les cours d'eau mitoyens à leur propriété, sous peine de se voir sanctionner pour les infractions que l'on pourrait constater.

Les agriculteurs font remarquer que si les seuls propriétaires riverains sont concernés, personne ne voudra se voir confier les terres riveraines de ces cours d'eau lors du remembrement. Une solution est alors évoquée: celle d'englober les rives des cours d'eau dans le domaine communal, afin de confier cet entretien à la collectivité. Ce transfert se ferait dans le cadre du remembrement. Il obligerait bien sûr les communes à supporter des charges supplémentaires, mais des aides pourraient être demandées aux différents acteurs institutionnels chargés de le domaine de l'eau.

Le Maire informe l'assemblée qu'il se chargera de suivre ce dossier.

Le Maire évoque ensuite les propositions de la municipalité en matière de remembrement... Outre la création d'un cimetière sur un des deux sites retenus par le Conseil Municipal, Rue Saint-Martin ou chemin de la Croisette, le Maire a transmis à Mr Hirson, géomètre chargé de l'avant projet le choix municipal en matière de chemin rural.

Ce choix s'appuie sur deux principes: intégrer les chemins d'exploitation (privés) entretenus par la commune dans le domaine communal, supprimer les chemins inutilisés. Les agriculteurs s'inquiètent de savoir que le Maire a fait des propositions de chemins sans les avoir consultés. Celui-ci les rassure, les propositions ont été faites en spécifiant bien qu'il fallait tenir compte du découpage des exploitations avant de les satisfaire...

Le Maire évoque enfin le problème des chardons qui tendraient à proliférer sur le territoire... Les agriculteurs reconnaissent en effet une hausse sensible de la présence de ces végétaux sur le terroir, mais que leur prolifération n'est pas alarmante. Il faut tout de même être vigilant prendre les mesures nécessaires pour que leur présence ne s'étende pas.

En questions diverses, on évoque également les règles de stockage des betteraves mises en place par le Conseil Général. Celles-ci ne sont pas applicables dans toutes les situations. Il faut donc alerter les autorités concernées à ce sujet.

Mr Raymond Coutte réclame le débroussaillage des chemins ruraux pour le début des moissons.

Il est également demandé au Maire de contacter Mr Dupuis pour qu'il élague ses arbres en bordure de route car ils gênent le passage des engins agricoles. Le Maire promet de le faire, malgré que ce soit encore un problème voisinage qui risque de le mettre "sur les genoux"...

## assemblée générale du comité des fêtes...



Le Président du Comité des fêtes ouvre la séance en remerciant toutes les personnes qui ont participé bénévolement aux activités du Comité des fêtes. Tous les efforts qu'ils ont consentis cette année ont permettent aujourd'hui de dresser un bilan très positif pour l'association.

Il donne la parole à Madame Marie Françoise Ledoux, secrétaire du Comité et à Madame Jocelyne Goyhénèche, trésorière, pour présenter les rapports d'activités et financiers de l'association.

### Rapport d'activités...

Mme Ledoux présente la liste des activités qui ont eu lieu cette année:

\_15 Septembre 1996, Ball-Trap.

54 tireurs, beau temps, franc succès pour la première organisation.

\_26 Octobre, Soirée choucroute avec orchestre.

93 personnes, bonne ambiance générale.

\_23 Novembre, Bal de la Sainte Catherine.

...Faible participation, mais très bonne ambiance. Pas de catherinette.

\_Le 14 Décembre 1996, annulation du voyage à Paris pour manque de participants.

\_Le 8 Décembre 1996, après-midi récréative.

Bon succès avec quelques anciens de la commune et de plus jeunes.

\_le 21 Décembre 1996, Noël des enfants de la commune. Agréable après-midi, animation, restauration, arrivée du Père Noël avec distribution de jouets. Beaucoup d'enfants du village ont répondu présents.

\_Le 24 Décembre, passage du Père Noël dans les rues de la commune, en charrette, avec distribution de friandises. Pour les fêtes de fin d'année, le Comité des Fêtes a aussi pris en charge la décoration du village, avec un sapin illuminé sur la place de l'Eglise, et des guirlandes et des branches de sapin devant le bâtiment Mairie-Ecole.

\_Le 31 Décembre 1996, repas de la Saint-Sylvestre. Bon succès avec 70 personnes, mais une ambiance moyenne.

\_Le 19 Janvier 1997, Concours de belote.

19 équipes étaient présentes, restauration et buvette ont eu un franc succès. Ambiance mitigée en fin de concours.

Le 8 Mars 1997, les membres du Comité des Fêtes se sont chargés du déménagement pour le changement de local que leur a demandé la municipalité afin d'installer le secrétariat de mairie au rez de chaussée.

\_Le 1<sup>er</sup> Avril 1997, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue afin de renouveler des postes laissés vacants au Comité Directeur, notamment pour élire un nouveau vice-Président.

\_Le 12 Avril 1997, journée récréative des enfants.

Pique nique, randonnée avec chasse aux trésors et récompenses. Bonne participation pour une première organisation avec une vingtaine d'enfants.

Le 21 Juin 1997, Feux de la Saint-Jean à la fontaine Saint-Martin. Gros succès avec barbecue très réussi, farandole, avec ambiance musicale et éclairage par groupe électrogène.

\_Le 5,6 et 7 Juillet: Fête patronale.

Installation du matériel, pot des forains, bal avec orchestre, attractions foraines, dressage de chevaux, spectacle de clowns et ambiance musicale par un orchestre bénévole, pétanque, tombola. Bon succès populaire sur les trois jours!

\_Le 13 Juillet: Fête Nationale.

Match de foot entre les moins et les plus de trente ans, soirée barbecue dans la cour de l'école, retraite aux flambeaux avec charrette et tracteur (doumdoum), bal populaire, présence de jeunes et anciens pour cette soirée.

\_Le 14 Juillet: Fête Nationale.

Festivités "officielles": jeux avec récompenses, goûter avec sandwiches et boissons à volonté.

\_Le 17 Août 1997: Voyage à la mer. journée au Touquet, 49 participants, contents de cette journée sous un soleil radieux, en ayant fait une bonne : trempette, et en revenant avec de bonnes rougeurs.



## Rapport financier...

**Voir tableau page suivante.**

Suite à cette présentation, le Maire demande l'autorisation de faire une courte intervention pour commenter ces rapports:

*".. Je me permets de prendre la parole aujourd'hui, car ayant été à l'origine de sa création, j'aimerais rappeler à cette assemblée tout le chemin parcouru depuis deux par le Comité des Fêtes. Nous pouvons dire que le bilan de ces deux années est largement positif pour l'Association, mais aussi pour le village tout entier. Le Comité des Fêtes et d'animation rurale d'Ugny le Gay peut donc être fier de ce qu'il a fait au cours depuis sa création. Il y a dans la vie de notre association des moments forts, d'intense activité. Il y a aussi des moments difficiles où les choses ne vont pas toujours, et où le doute et le découragement s'installent. Nous sommes tous pris par notre vie professionnelle, notre vie familiale, et il n'est pas toujours facile de se libérer de ses obligations... Je tiens à travers cet hommage, à remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps et s'investissent du mieux qu'ils le peuvent pour faire vivre et animer notre village. Il le font gratuitement, sans arrière pensée, dans un esprit total de désintéressement! Le calendrier des activités en prévoyant une manifestation par mois est je crois très satisfaisant, et il n'est pas nécessaire de le charger davantage. Quant aux finances, il faut noter que l'association gère un peu moins de 80 000 francs par mois, huit millions de centimes, c'est une somme à gérer, c'est aussi une performance de savoir le faire avec autant de succès. Je suis pour ma part heureux et fier que notre commune puisse compter sur un Comité des Fêtes aussi dynamique et performants. Je m'engage donc à défendre encore et toujours ses intérêts auprès des instances municipales, et souhaite longue vie à notre association!..."*

Après cette intervention, le Président procède au vote des rapports d'activités et financier par l'Assemblée. Les rapports sont votés à l'unanimité.

## Renouvellement du bureau...

Conformément aux statuts, le Président procède au renouvellement des deux tiers du Comité Directeur, au bout de deux ans de présence.

Considérant qu'après avoir questionné l'Assemblée présente, les membres à renouveler

sont candidats à leur succession, qu'il n'y a aucun membre démissionnaire, et qu'aucun membre du Comité n'est candidat pour faire partie du Comité Directeur, le Comité Directeur et son Bureau sont reconduits dans leur intégralité.

**Suite à ces élections, le Président propose que soit élu au titre de Président d'honneur, Mr GOYHENECHÉ, Maire du Village, comme Président d'honneur. La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## Questions diverses...

Il est demandé de faire suite au projet d'aéromodélisme qui avait été engagé lors du début d'année.

Il est demandé d'indemniser les membres du bureau afin de prendre en charge leurs frais téléphoniques. Cette prise en charge est adoptée à l'unanimité sur une base qui reste à calculer.

Les comités voisins avaient sollicité le Comité des Fêtes d'Ugny le Gay pour organiser des jeux intervillages. Outre le fait que ce genre de manifestation est très lourd à gérer, l'assemblée émet quelques doutes sur le dynamisme des comités voisins. Il est proposé plutôt une formule intervillages, avec une participation libre des habitants des villages voisins, et une organisation 100% Comité des Fêtes d'Ugny le Gay, autour de jeux populaires traditionnels, simples à mettre en place.

Il est demandé un investissement en CD Audio, pour animer les soirées danses.

Mr Lepage propose sa sono, dans la mesure où il ne l'utilise pas pour ces spectacles.

Le Maire se propose d'effectuer des démarches afin de faire baisser les frais de Sacem, assez exorbitants pour l'animation d'un village de 150 habitants, pour des manifestations qui ne rapportent aucun bénéfice.

Après avoir entendu toutes les questions, l'assemblée se termine par le pot de l'amitié...



## Rapport Financier du Comité des Fêtes d'Ugny le Gay Septembre 96/Septembre 97

|                                      | Total<br>Dépenses  | Total<br>Recettes  |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|
| BALL-TRAP                            | 5 389.36 F         | 5 723.65 F         |
| APRES MIDI RECREATIVE                |                    | 736.00 F           |
| APRES MIDI BELOTE                    | 1 521.25 F         | 2 423.00 F         |
| SOIREE CHOUCROUTE                    | 13 870.60 F        | 12 185.00 F        |
| SOIREE SAINTE CATHERINE              | 689.55 F           | 1 610.00 F         |
| ANIMATIONS DE NOEL                   | 2 443.85 F         | 1 600.00 F         |
| SOIREE REVEILLON                     | 10 447.60 F        | 9 670.00 F         |
| SOIREE INTERSOCIETAIRES              | 1 699.40 F         | 1 620.00 F         |
| JOURNEE ENFANTS                      | 285.29 F           | 160.00 F           |
| JOURNEE RANDONNEE                    | 399.75 F           | 677.00 F           |
| FEUX DE LA SAINT JEAN                | 1 512.08 F         | 1 972.00 F         |
| FETE PATRONALE                       | 16 548.90 F        | 7 649.00 F         |
| Concours de boules                   | 574.80 F           | 360.00 F           |
| Tombola                              | 1 770.15 F         | 3 480.00 F         |
| FETE NATIONALE                       |                    |                    |
| Soirée bal                           | 2 296.95 F         | 3 287.00 F         |
| Festivités gratuites                 | 2 539.90 F         |                    |
| VOYAGE A LA MER                      | 3 400.00 F         | 3 120.00 F         |
| Frais Généraux                       |                    |                    |
| ACTION SOCIALE                       | 1 486.00 F         |                    |
| ASSURANCE                            | 697.70 F           |                    |
| SACEM                                | 2 175.10 F         |                    |
| FRAIS SECRETARIAT                    | 36.00 F            |                    |
| INVESTISSEMENT EQUIPEMENT            | 5 144.50 F         |                    |
| Recettes institutionnelles           |                    |                    |
| COTISATIONS                          |                    | 875.00 F           |
| DONS EXCEPTIONNELS                   |                    | 655.05 F           |
| SUBVENTION COMMUNALE                 |                    | 20 000.00 F        |
| <b>Total dépenses &amp; recettes</b> | <b>74 928.73 F</b> | <b>77 802.70 F</b> |

## Terroirs & Randonnées

### Inauguration du chemin du Genlisien...



Beaucoup d'entre nous aiment se balader, l'été venu sur les chemins ruraux, à la découverte de notre belle campagne. C'est pourquoi, le 9 Juin 1997, l'association Terroirs & Randonnées a présenté au public le premier chemin balisé qu'elle a créé. De nombreuses personnalités étaient présentes, qui ont toutes félicité le Président Gérard Patte pour le travail de son association. Ce circuit de randonnée pédestre partira de Villequier-Aumont pour rejoindre La Neuville-en-Beine, Puis Ugny le Gay et reviendra par le hameau du Plessier, en empruntant nos beau « chemins de terre »...

## La Fête patronale a battu son plein...



Pour ce dimanche après-midi de Fête Le Comité n'avait pas lésiné! Dresseurs de chevaux, clowns, musiciens ont offert un beau spectacle pour la plus grande joie des petits et des grands.

## 14 Juillet ... Doum doum & artifices...

Soirée grandiose pour la Fête Nationale. La retraite aux flambeaux organisée par le Comité des fêtes dans les rues du village a été un grand succès populaire, "doum doum" en tête!

Les «flons flons» du bal ont retenti tard dans la soirée de cette belle nuit d'été pour clôturer un journée bien remplie, après le match de foot et la soirée barbecue.

